



**Arrêté DGS n° DS 9/6/16/53 portant délégation de signature
de Mme Christine ROBUCHON
Service des Relations Internationales**

Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.712-2 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Poitiers en date du 13 mai 2016 portant élection de Monsieur Yves JEAN à la présidence de l'Université de Poitiers ;
- Vu l'acte portant nomination de Mme Christine ROBUCHON en qualité de Directrice du service des relations internationales, en date du 9/1/2009 ;
- Vu l'acte portant nomination de Monsieur Jean-Marie PINCEMIN en qualité de Directeur adjoint du service des relations internationales, en date du 01/01/2011 ;

Arrête

Article 1 : Actes administratifs

Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Mme Christine ROBUCHON, Directrice du service des relations internationales, à l'effet de signer, au nom du Président de l'université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- Les autorisations d'utilisation de véhicule personnel ;
- Les ordres de mission sur le territoire métropolitain exclusivement ;
- Les invitations de personnalités extérieures ;

En cas d'absence de Mme Christine FERNANDEZ, Vice-Présidente aux relations internationales, délégation est donnée à Mme Christine ROBUCHON à l'effet de signer :

- Les formulaires relatifs au programme Erasmus + Mobilité (accord bilatéral, contrats de mobilité des étudiants et des personnels).

Article 2 : Actes administratifs et financiers

Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Mme Christine ROBUCHON, Directrice du service des relations internationales, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- Tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés en procédure formalisée ou adaptée ou sans procédure écrite, tels que devis, propositions commerciales, contrats, conventions, bons de commande ou actes d'engagements proprement dit, dans la limite d'un montant de 15 000 € HT ;

Article 3 : Actes budgétaires

Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Mme Christine ROBUCHON, Directrice du service des relations internationales, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- Tous les actes de liquidation et de mandatement de la dépense (attestation du service fait) ;
- Les arrêtés de prises en charge des frais de mission ;

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement

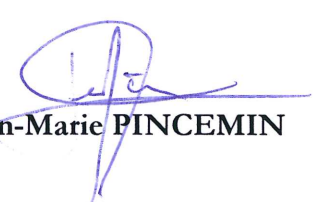
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine ROBUCHON, Directrice des relations internationales, et dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Jean-Marie PINCEMIN, Adjoint à la Directrice des relations internationales, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents mentionnés aux articles 1 à 3, à l'exception des actes mentionnés à l'article 2.

Article 4 : Publicité et exécution

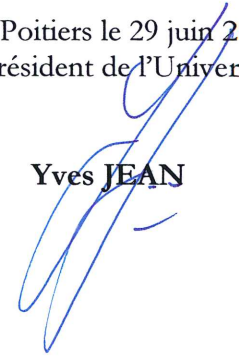
Le présent arrêté, publié au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers, prend effet à compter de sa transmission au Recteur Chancelier.

Vu le
Le délégataire,


Mme Christine ROBUCHON


Jean-Marie PINCEMIN

Fait à Poitiers le 29 juin 2016
Le Président de l'Université


Yves JEAN

Transmis à la Madame la Rectrice, Chancelière des Universités, le

18/07/2016